



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 16 décembre 2016

L'an deux mil seize, **le seize décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, F. RABIER, E. RUYER, D. BALON, P. ARRIGHI, I. GIGOS, A.M. KARRER, C. KILQUE, R. KHOUCHANE, L. FAIVRE, L. NGUYEN DAÏ, L. SIBRE

Excusés : L. SLIMANI (Proc. à R. KHOUCHANE)

Absents : T. BESANCON, C. JECKER

Madame Ludivine Sibre a été nommée secrétaire.

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre.

La commune de Bessoncourt a adhéré en 2015 à un groupement de commande pour l'achat de fourniture d'énergie avec le SIAGEP.

Nous avons contracté avec ENGIE pour la fourniture de gaz.

Aujourd'hui, le SIAGEP propose un groupement de commande au niveau régional pour le gaz et l'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer au groupement de commande d'achat d'énergie pour la fourniture de gaz proposé par le SIAGEP.

Considérant ce qui précède, après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune de Bessoncourt en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Bessoncourt. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- S'acquitte de la participation financière prévue par l'acte constitutif
- Donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Tarifs de location de la salle de la mairie

Le Maire rappelle les tarifs de location de la salle communale.

Ces tarifs n'ont pas été révisés depuis le passage à l'euros en 2001.

Il convient donc de les mettre à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la salle à côté de la mairie :

Location pour une utilisation de 3 heures : 46 €

Location pour 1 journée : 76 €

Caution : 150 €



Les tarifs seront révisés lors de la mise en service de la future salle des fêtes.

BUDGETS : Décisions modificatives :

Budget communal :

Après avoir fait le point avec la trésorerie sur l'état d'inventaire de la commune, il est nécessaire de réaliser des décisions modificatives au budget de la commune afin de prendre en compte des frais d'études à amortir.

Il est proposé au Conseil les décisions suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2081 : Frais d'études		28 000.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		28 000.00 €
D 21312 : Etablissements scolaires		17 000.00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		152 000.00 €
D 21334 : Réseaux d'électrification		1 000.00 €
D 2184 : Mobilier	1 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00 €	170 000.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	197 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	197 000.00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les décisions modificatives présentées.

Budget eau :

Le Maire informe le conseil que les travaux d'installation de compteurs sectoriels sur le réseau de la commune vont être réalisés.

Afin de pouvoir payer les factures, une décision modificative au budget est nécessaire.

Il est proposé au conseil les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentations sur crédits ouverts
D 023 : vir à la sect d'invest.		5000€
Tot. D023 : vir à la sect d'invest.		5000€
D 2158 Autres		5000€
Tot. D21 : Immob corporelles		5000€
R021 : vir. Section d'exploitation		5000€
Tot. R021 : Vir. à la section de fonct.		5000€
R7718 : autres prod excep. Sur op de gestion		5000€
Tot. R77 : Produits excep.		5000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Valide la proposition de décision modificative N° 2 du budget de l'eau.



Désignation du délégué représentant la commune Au Grand Belfort

Vu l'arrêté préfectoral n°90.2016.12.14.001 du 14 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse et créant le Grand Belfort Communauté d'Agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n° 90.2016.12.15.002 du 15 décembre 2016 portant détermination et répartition des sièges du conseil communautaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Le Maire demande au conseil de désigner le délégué communautaire qui représentera la commune au sein du conseil communautaire du Grand Belfort Communauté d'Agglomération ainsi que son délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Guy MOUILLESEAUX délégué communautaire titulaire du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et Madame Emmanuelle RUYER, déléguée communautaire suppléante du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

DIVERS

Isabelle Gigos attire l'attention sur un mail envoyé par Mr Daniel Churlet concernant les zones de chasse. Resté sans réponse.

Les informations seront demandées au Président de la chasse de Bessoncourt et seront ensuite transmises à Daniel Churlet.

Séance levée à 21h

Prochain conseil 13 janvier 2017002